

Un film de...?

Notre article *Auteur ou Coauteur?* (voir *Info-SARDeC* de février 1990) a suscité diverses réactions. Dans le cadre de son spécial «Scénariser» de juin 1990, la revue *Lumières nous* a demandé d'élaborer davantage sur notre notion d'auteur du film et sur les relations scénariste-réalisateur. Voici donc le fruit de nos réflexions.

«Je trouve que la recherche du «vrai auteur du film» est une énorme perte de temps. Le genre de débat dans lequel scénaristes, réalisateurs et autres embarquent quand ils n'ont pas suffisamment de travail pour s'occuper.»

Jefferson Lewis, scénariste des *Noces* de papier.

Un scénariste écrit aussi des images pour reprendre une expression chère à Jacqueline Barrette. L'écriture cinématographique est indissociable du médium qu'elle utilise. Destinée à être vue, le scénario trouve sa finalité dans la représentation audio-visuelle. Parfois il occupe la majeure partie de l'espace créatif comme à la télévision, parfois cet espace est largement partagé avec d'autres créateurs. Mais le scénario demeure toujours la pierre angulaire de toute oeuvre audio-visuelle.

Tout comme la dramaturgie québécoise a pris son envol grâce aux Gélinas, Dubé, Tremblay, Laberge, etc., la cinématographie québécoise doit s'appuyer sur une vision de la réalité qui nous soit spécifique, doit s'appuyer sur des textes. Un «remake» québécois de *Casablanca* avec un réalisateur, des comédiens et des techniciens du Saguenay-Lac-St-Jean demeurera une oeuvre américaine.

Une oeuvre inachevée?

Certes, le scénario comme tel relève du non finito, il n'est pas l'oeuvre audio-visuelle, il en est une étape. Une étape qui déterminera pourtant la suite de l'histoire. C'est le scénario qui éveillera l'intérêt des producteurs et autres investisseurs. C'est le scénario qui séduira réalisateur et artistes. Un mauvais scénario donnera rarement un grand film, mais tout scénario devra pouvoir compter sur le travail du réalisateur, des comédiens et de toute une équipe pour être réellement mis en valeur.

Le scénariste invente déjà le film, mais il doit tenir compte des commentaires, remarques et critiques de ceux qui s'en feront l'interprète et qui devront faire leur, sa vision de l'oeuvre, l'imprégner de leur propre vision. Le scénariste profite de l'apport de chacun. Il confronte son texte aux impératifs de la production, intègre les idées nouvelles, il adapte sa vision pour mieux répondre aux besoins de la réalisation. Mais des idées, des suggestions et des flashes ne font pas une oeuvre. Seul celui qui écrit peut se prétendre scénariste, tout comme le romancier qui intègre les conseils du réviseur ou de l'éditeur demeure l'auteur.

De l'origine du flou artistique

Le scénario est donc une partie de l'oeuvre. Qui est l'auteur du tout? Certains comme Chaplin ont résolu cette angoisse existentielle en étant partie de tout, en contrôlant l'oeuvre à toutes ses étapes. D'autres se rapprochent de cet homme-orchestre en cumulant les fonctions créatrices de l'oeuvre. Mais l'image que nous avons du cinéma fait d'eux la norme alors qu'ils sont l'exception. Et l'homme-orchestre aussi doit passer l'étape de la scénarisation. Peut-être pourra-t-il se permettre de moins développer son scénario, de moins l'annoter puisqu'il n'en tient qu'à lui de le réaliser en respectant sa vision initiale. Mais qui pourrait se permettre de tout improviser au premier jour de tournage?

De la cohabitation

En fait, dès que le scénariste et le réalisateur ne s'incarnent plus dans une même personne tout repose sur les aléas de la cohabitation. Tout scénariste est voué à faire oeuvre de collaboration, mais il en est de même de tous ceux qui participent à l'oeuvre. Le réalisateur, à moins d'être aussi scénariste, ne sera pas davantage

seul dans l'espace créatif. Le texte l'interpelle, il doit l'interpréter, le rendre visible, permettre son passage du privé au public, il crée l'image. Mais, là encore, l'image n'est pas l'oeuvre audio-visuelle, elle en est l'étape finale. Elle pourra écraser le texte ou le faire ressortir, le bien servir ou le desservir. Mais cela, c'est qu'il y aura eu ou non symbiose entre deux créateurs.

La question n'est pas de savoir qui du scénariste ou du réalisateur apporte le plus à l'oeuvre audio-visuelle, mais de bien comprendre qu'ils interviennent à des moments différents dans le processus de création. Le rôle du scénariste est d'écrire le meilleur texte possible, celui du réalisateur de le porter à l'écran. Ce sont deux métiers aux attributions complémentaires. Il ne s'agit pas d'une compétition entre deux créateurs, mais d'une course à relais où ils sont membres de la même équipe. Chacun doit faire seul son bout de chemin et attendre la transmission du témoin. Il importe alors peu de savoir qui a fait la meilleure course; seul compte le résultat.

Rendons à César

L'expression "un film de" perpétue le flou artistique. Elle est en fait plus appropriée pour désigner des catégories (un film de guerre, de science-fiction ou d'horreur) que pour refléter l'apport de chacun. Il y a l'auteur du scénario, il y a l'auteur de la réalisation. L'un enfante l'oeuvre, l'autre la porte à son terme. À moins de manipulations génétiques, ils sont les coauteurs de ses jours. Salomon un jour pourra trancher. Entre temps les expressions "un film écrit par" et "réalisé par" auraient l'avantage de supprimer les débats inutiles.



Le CCRT et les réseaux

Dans une décision unanime rendue le 7 juin dernier, le Conseil canadien des relations de travail a statué qu'il ne trancherait pas la question de la division des réseaux français et anglais avant de se pencher sur la révision des unités de négociation à l'intérieur de chacun des réseaux.

Rappelons qu'à la fin mars Radio-Canada avait déposé deux requêtes devant le CCRT pour modifier les différentes unités de négociation (voir Info-SARDeC de mai 1990). Ces requêtes remettaient également en question la division traditionnelle des réseaux français et anglais en établissant une frontière territoriale plutôt que linguistique. Le 11 avril, le

CCRT avait résolu de trancher préalablement cette question des frontières; sa décision du 7 juin constitue en ce sens un virage inattendu.

Deux journées d'audition ont été nécessaires pour en arriver à ce résultat. Ainsi, les 22 et 23 mai le CCRT a entendu les parties et a considéré que la preuve alors déposée ne lui permettait pas de juger en toute connaissance de cause. Pour sa part, Radio-Canada a allégué que ses requêtes ne remettaient pas en question la division traditionnelle des réseaux puisque, hormis certaines anomalies (dont la SARDeC), le réseau français est situé à Québec et Moncton et le réseau anglais dans le reste du Canada.

Si le CCRT n'a pas voulu trancher, il a toutefois semblé abonder dans le sens de Radio-Canada en statuant qu'à moins de raisons convaincantes reliées aux relations de travail, toutes les personnes travaillant dans un même centre de production devront relever d'un même réseau (nonobstant donc leur appartenance linguistique). Les parties concernées doivent se prononcer sur la configuration des unités de négociation à l'intérieur des deux réseaux d'ici le 29 juin. Doit-il y avoir cinq unités comme le réclame Radio-Canada, moins ou davantage? La SARDeC, ainsi que l'ensemble des syndicats du réseau français, s'est déjà prononcée pour le statu quo et entend maintenir cette position.

La TPS : pour vous aussi

Le gouvernement fédéral a inondé récemment la plupart des membres de la SARDeC de documentation sur la TPS. Leur contenu, souvent fort général et abscons, n'était pas toujours éclairant. Nous avons donc demandé à Claude Bergel, fiscaliste de la firme Pétrie et Raymond, d'expliquer la TPS succinctement en illustrant de façon plus concrète pour les auteurs et les chercheurs concernés.

Toute «personne» exerçant une «activité commerciale» à l'exception d'un «petit commerçant» sera tenue de percevoir la TPS sur toutes les fournitures taxables effectuées dans le cadre de cette entreprise. Cela signifie généralement que pour être tenue de percevoir la T.P.S., il faudra que la personne exploite une entreprise.

La définition d'«activité commerciale» exclut spécifiquement l'emploi ou toute activité d'une personne dans la mesure où elle se rattache à la fourniture de produits ou de services exonérés. La Loi ne comporte pas d'exception en ce qui concerne la fourniture de droits de propriété intellectuelle (droits d'auteur, par exemple) ou tous services effectués par un des membres à titre de travailleur autonome ou par le biais d'une corporation.

Le membre employé

Comme nous l'avons précisé, l'emploi d'une personne n'est pas considéré comme une activité commerciale. Par conséquent, le membre employé ne sera pas tenu de percevoir la T.P.S. sur les services qu'elle rend à ce titre.

Nonobstant ce qui précède, le membre employé aura droit de réclamer un remboursement sur les dépenses qu'il encourt dans l'exercice de ses fonctions

auprès d'un employeur enregistré (Radio-Canada, Radio-Québec, à titre d'exemples), en autant que lesdites dépenses soient déductibles lors du calcul de son revenu au titre de l'impôt. Le montant du remboursement sera égal à 7/107^e de l'amortissement réclaté à titre d'une automobile, d'un avion ou d'un instrument de musique et des autres dépenses réclamées en déduction de son revenu aux fins de l'impôt.

Le membre travailleur autonome

Nous avons vu que toute «personne» exerçant une activité commerciale sera tenue de percevoir la T.P.S. Le mot personne inclut aussi bien un individu qu'une société ou une corporation. Par conséquent, que le membre exerce ses activités à titre de travailleur autonome ou par l'intermédiaire d'une corporation, il sera tenu de percevoir la T.P.S.

Assemblée annuelle de l'lawg

La dernière assemblée annuelle de l'Affiliation internationale des syndicats d'auteurs a eu lieu à Montréal en septembre dernier. Cette année, elle se tiendra du 16 au 22 juin à Londres. Plus de vingt-cinq délégués de huit associations sont attendus pour assister aux différentes séances où il sera notamment question de droit d'auteur, de censure, de droit moral, de l'impact de l'Uruguay Round et des différentes tendances de l'industrie télévisuelle et cinématographique mondiale. Yves Légaré et Jean-Pierre Plante représenteront la SARDeC à cet événement. Leur participation a été facilitée par la contribution financière de Téléfilm et de la SOGIC. Un rapport sera publié dans un prochain numéro.

C'est le temps des vacances

Que vous ayez choisi les plages de Plattsburgh, le soleil de l'Adriatique, les berges du lac Meech ou les balcons de la rue Brébeuf, vous pourrez toujours appeler la SARDeC si vous avez besoin d'une information cet été. Nos activités seront réduites, mais nos bureaux, ouverts. Bonnes Vacances!

Assurances

Notre plan d'assurance-groupe a subi plusieurs modifications dont l'abandon du plan dentaire, l'amélioration de la protection en cas d'accident-maladie et l'augmentation de la protection en cas d'invalidité prolongée. Nous vous rappelons que ces différents changements ne seront en vigueur qu'à compter du 1er septembre 1990 et que d'ici là c'est l'ancien plan qui continue de s'appliquer.

Reprise des négociations

Les négociations avec Radio-Canada pour la convention des chercheurs, interrompues depuis janvier dernier suite à la maladie du négociateur principal de la Société, ont repris les 15 et 16 mai dernier. Ces deux dernières journées ont surtout servi à préciser les enjeux de la négociation et à mieux jauger les positions des parties. Les représentants de Radio-Canada ont alors demandé un délai pour obtenir leur mandat et nous sont revenus les 12, 13 et 14 juin dernier avec des réponses à nos demandes. Plusieurs points ont ainsi pu être réglés, mais il n'y a pas d'entente sur la grille de rémunération. La SARDeC a alors présenté un nouvel aménagement de cette grille sur lequel l'autre partie aura à consulter ses mandants avant de se prononcer. Aucune date n'a été fixée pour une nouvelle rencontre, mais les deux parties souhaitent que les négociations reprennent le plus rapidement possible.

Fin des tournées-écoles

Dans le dernier Info-SARDeC nous vous invitons à nous faire part de votre intérêt pour le programme de tournées-écoles parrainé par le ministère des Affaires culturelles. Un appel qui s'est malheureusement révélé inutile. Ce programme a, en effet, été victime des coupures budgétaires du gouvernement et ne reviendra pas l'an prochain.

L'abandon de ce programme, qui a connu un vif succès dans le milieu scolaire et a contribué à sensibiliser les élèves au travail des artistes et créateurs, n'a fait l'objet d'aucune consultation avec le milieu. Pire encore, les associations concernées n'ont eu vent de la décision que parce que les formulaires d'inscription tardaient à leur parvenir.

La SARDeC et d'autres associations membres de la CACCQ (Conférence des associations de créateurs et créatrices du Québec) ont demandé à la ministre des Affaires culturelles le maintien de ce programme. Plusieurs écoles ont également fait part de leur déception au ministère de l'Éducation. Ces demandes si elles sont assez nombreuses pourront peut-être modifier la décision gouvernementale. A moins que le gouvernement soit persuadé que son effort pour faire pénétrer notre culture en milieu scolaire a été fait, et, qu'après trois ans, point n'est besoin d'insister davantage!

Mais qui est l'auteur?

Lus dans la Presse du samedi 9 juin, ces propos de Gore Vidal, écrivain et scénariste, témoignent de l'universalité de certains thèmes.

«Je ne suis pas d'accord avec la tendance actuelle qui tend à faire de chaque réalisateur un auteur. Selon moi, un auteur, c'est quelqu'un qui réalise son film mais qui l'écrit aussi. Carné était un grand technicien au service de Prévert. Cette reconnaissance du véritable auteur n'existe toujours pas.

Avant les années 50, c'était le producteur. Aujourd'hui, c'est le réalisateur. Les écrivains, eux, sont restés quantité négligeable...»

«Paradoxalement, il y a maintenant plus de liberté pour faire un film à la télévision. C'est pourquoi je travaille pour elle, et d'abord pour le câble, qui est moins commercial, et qui permet de réaliser de bons petits films.»

Négociations avec l'APFVQ

Les représentants des producteurs privés ont profité du mois d'avril pour consulter leur membership sur le projet de convention avec la SARDeC. Des rencontres SARDeC-APFVQ ont eu lieu par la suite les 10, 22 et 29 mai et le 26 juin. Compte tenu des problèmes de disponibilité qu'entraîne la période estivale, la date des prochaines réunions n'a pas encore été arrêtée.

Téléfilm planifie l'action

Rejoindre les auditoires, rechercher la qualité, l'originalité, la diversité, renforcer le partenariat avec l'industrie, voici les objectifs mis de l'avant par Téléfilm dans son plan d'action 1990-1991. Pour y arriver Téléfilm entend adopter certaines mesures.

Ainsi la recherche d'auditoires canadiens ou étrangers a amené Téléfilm:

- à insister sur la mise en marché et la promotion des projets tant en production qu'en distribution;
- à définir de nouvelles exigences en matière de marketing et de promotion qui devront figurer dans les budgets de production;
- et à mettre en place un nouveau programme d'aide au lancement aux États-Unis.

Téléfilm affirme également vouloir privilégier la qualité et l'originalité:

- en insistant sur le développement d'idées nouvelles;
- en facilitant la réalisation d'émissions-pilotes;
- en limitant l'influence des commanditaires dans les projets qu'elle finance;

- en accordant une attention particulière aux projets des régions;
- et par la mise en place d'un volet d'aide à l'écriture libre.

Enfin, pour renforcer le partenariat avec l'industrie, Téléfilm entend:

- harmoniser ses politiques avec celles des autres organismes de financement du secteur public et avec les objectifs du système canadien de télédiffusion;

- favoriser la consolidation des entreprises les plus dynamiques, tout en maintenant son soutien aux projets à faible budget pour ne pas limiter l'éclosion de nouveaux talents;

- et, de manière à tirer des revenus adéquats de ses investissements et à s'assurer des revenus supplémentaires, Téléfilm exigera des droits de télédiffusion plus importants, un meilleur partage des risques en production comme en distribution et une meilleure position de récupération sur les projets.

La SARDeC à Banff

Le 11e Festival de télévision de Banff se déroulait du 3 au 8 juin dernier. Chaque année, cet important festival réunit une kyrielle de gens de l'industrie en provenance tant du Québec, du Canada que de l'étranger, qui échangent sur l'avenir de ce médium. Les créateurs n'y sont toutefois pas légion. La SARDeC a pu cette année y envoyer une imposante délégation composée de Marc F. Gélinas, Suzanne Aubry et Louise Pelletier grâce à l'apport financier de la SOGIC et de Téléfilm. Un compte-rendu de ce Festival paraîtra dans un prochain Info-SARDeC.